



Un conseil Municipal sous le signe des discriminations et du baillonnage de l'opposition

Ce vendredi 10 décembre le Conseil Municipal a été le lieu d'un comportement paternaliste et validiste de la part du Maire de Toulouse. Deux micros coupés, trois interruptions de paroles intempestives : Agathe Roby lors du liminaire, Odile Maurin sur la situation sanitaire, Michèle Bleuse sur le budget, Caroline Honvault sur les subventions culturelles : **encore une fois, ce sont des femmes qui ont été visées par le muselage du maire de Toulouse.**

Odile Maurin a été empêchée de s'exprimer, alors qu'elle voulait évoquer l'illégalité d'une délibération qui aurait mis la mairie dans l'embarras. Alors que nous alertons depuis le début de notre mandat sur sa difficulté à suivre correctement le rythme d'un conseil mené tambour battant, elle a été mise encore une fois en difficulté par une équipe qui parle d'inclusion mais refuse de prendre en compte ses handicaps et différences de fonctionnement cognitif. Tout ça pour finir par admettre que leur délibération était bien illégale et finalement la retirer.

Agathe Roby a été coupée lors du propos politique introductif, sur une citation remise en cause par le maire, alors qu'il a toute la latitude de répondre après ses propos, et s'est fait traiter de menteuse par la majorité sur les réseaux sociaux. Mensonge et tromperie, ce sont les mots d'aimer Toulouse quand nous ne faisons que reprendre les propos, encore une fois paternaliste, de monsieur le Maire qui considère gérer la ville en bon père de famille, selon ses propres propos dans Actu Toulouse le 1er juillet dernier¹.

Par ailleurs, la marche forcée à laquelle le maire de Toulouse passe les délibérations empêche la qualité du débat démocratique. Pire, le règlement intérieur va à l'encontre de la loi qui encadre l'expression des conseillers d'une instance délibérative, limitant notre temps de parole sur des sujets pourtant cruciaux pour la ville de Toulouse. **Un Conseil Municipal, n'en déplaise à monsieur Moudenc, n'est pas une chambre d'enregistrement.** Il est censé être un lieu d'échanges éclairés. Si une journée ne suffit pas à traiter l'ensemble de l'ordre du jour, il n'en tient qu'à lui d'ajouter des Conseils Municipaux, plutôt que de s'en tenir au minimum légal de 4 par an, largement insuffisants pour délibérer sur l'ensemble des sujets comme le proposait le programme d'Archipel Citoyen et comme cela est fait dans les grandes villes de France.

Le groupe Alternative Municipaliste Citoyenne (AMC)

Contact

Agathe Roby 06 71 07 62 63

Odile Maurin 06 68 96 63 56

¹https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-jean-luc-moudenc-j-ai-raisonne-en-bon-pere-de-famille-sur-la-premiere-annee-de-mandat_43135407.html